

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4679**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Peintre industriel

Nouvel intitulé : Peintre industriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut de formation industrielle peinture (IFI peinture) | Directeur de l'IFI Peinture

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le peintre industriel est chargé de : - Préparer le support à peindre en fonction du cahier des charges du client : dégraissage, préparation manuelle, projection d'abrasif, décapage, dépolissage, métallisation.

- Préparer les peintures en exploitant la fiche technique du fournisseur du produit
- Pulvériser un produit (peinture liquide ou poudre) en utilisant le système d'application approprié, et en respectant le cahier des charges client (épaisseur, aspect,...) : pneumatique conventionnel, pneumatique basse pression, mixte, haute pression, système électrostatique.
- Contrôler le travail effectué : contrôle des épaisseurs, contrôle des consistances, contrôle de l'ambiance
- De réaliser tous ces travaux en respectant les règles d'hygiène et sécurité, de protection de l'environnement conforme aux métiers.

Quelle que soit l'option (anticorrosion, aéronautique, industrie), les capacités ou compétences attestées sont les suivantes : 1 - Pour la préparation des supports :

- Maîtriser les différentes techniques de préparation des supports spécifiques en fonction de l'option visée : masquage, dégraissage, préparation manuelle, projection d'abrasif, décapage chimique, dépolissage, piquage, métallisation.
- Maîtriser les techniques d'entretien du matériel
- Connaître et appliquer les différentes règles d'hygiène et de sécurité rattachées à chaque technique
- Connaître les différentes familles de corrosion, la lecture de plan, les préparations particulières (lavage à l'eau sous pression, décapage à l'eau sous pression)

2 - Pour la préparation des produits :

- Connaître les spécifications techniques des produits en exploitant la fiche technique du produit en vue de préparer une peinture
- Connaître les différents éléments qui constituent une peinture et leur fonction
- Connaître et appliquer les différentes règles d'hygiène et de sécurité

3 - Pour l'application des produits :

- Maîtriser les différentes techniques de pulvérisation des peintures (pneumatique, basse pression, mixte, haute pression, électrostatique, matériel d'application de la peinture poudre)
- Maîtriser les techniques d'entretien du matériel
- Connaître et appliquer les différentes règles d'hygiène et de sécurité rattachées à chaque technique
- Connaître les règles de mise en oeuvre et d'entretien du matériel.

4 - Pour le contrôle de la peinture :

- Maîtriser le contrôle des conditions d'application (Température ambiante, hygrométrie, point de rosée, température du support à peindre)
- Maîtriser les différentes techniques de contrôle et le fonctionnement des appareils associés
- Connaître les principaux défauts rencontrés avant, pendant et après l'application des produits.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Le peintre industriel exerce dans les secteurs : - de la peinture anticorrosion,
- de la métallurgie : industrie générale, industries aéronautiques (équipementiers aéronautique, sous-traitants pièces primaires),
- de la plasturgie : équipementiers automobiles.

Type d'emplois : - peintre industriel

- peintre aéronautique
- peintre anticorrosion (chantier).

Codes des fiches ROME les plus proches :

H3404 : Peinture industrielle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte quatre composantes : 1- une composante technologique (Coefficient 1), comprenant des évaluations de connaissances à partir de QCM sur support papier ou informatique.

2- une composante pratique (coefficient 3), s'appuyant sur des mises en situation en atelier à partir de bons de travail stipulant les travaux

à réaliser, et reprenant les différentes activités visées.

3- une évaluation par l'entreprise (coefficient 2) sur les activités qu'elle met en oeuvre.

4- une évaluation par un jury de professionnel (coefficient 2) qui s'appuie sur les différents travaux réalisés lors de l'évaluation pratique, sur les évaluations théoriques et sur un entretien.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
En contrat de professionnalisation	X	100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	100 % de professionnels en activité dans les métiers de la peinture

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent de préparation et d'application des peintures (industries et chantiers)'. Observations : Homologation pour 2 ans - Rectification du niveau sur l'arrêté du 4/05/1995

Arrêté du 26 décembre 1995 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Extension de l'homologation pour le site d'Ambarès jusqu'au 13.01.1999

Arrêté du 2 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 janvier 1999 publié au Journal Officiel du 22 janvier 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 21 février 2001 publié au Journal Officiel du 28 février 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Agent de préparation et d'application des peintures Option Industrie, Option Aéronautique, Option Chantier'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

environ 80 personnes par an obtiennent la certification.

Autres sources d'information :

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez envoyer un mail à : IFI.peinture31@ifipeinture.com

<http://www.ifipeinture.com>

Lieu(x) de certification :

IFI Peinture 34 chemin de l'échut

ZI en Jacca

31770 COLOMIERS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - 'Agent de préparation et d'application des peintures (industries et chantiers)' (Arrêté du 30 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 22 février 1995)

- 'Agent de préparation et d'application des peintures Option Industrie, Option Aéronautique, Option Chantier' (Arrêté du 21 février 2001 publié au Journal Officiel du 28 février 2001).

Certification précédente : Agent de préparation et d'application des peintures Option Industrie, Option Aéronautique, Option Chantier (fiche incomplète)

Certification suivante : Peintre industriel